

20 décembre 2013

Intervention de Monsieur Jean-Luc MARX, Préfet de La Réunion

Seul le prononcé fait foi

Monsieur le Maire de Saint-Denis,
Mesdames et Messieurs les élus,
Mesdames et Messieurs...

Voici 30 ans que les départements d'outre-mer commémorent l'abolition de l'esclavage par la République française

Voici 12 ans, grâce à la loi de Christiane Taubira, que la France toute entière reconnaît « *la traite négrière [...] et l'esclavage perpétrés [...] contre les populations africaines, amérindiennes, malgaches et indiennes* » comme un crime contre l'humanité.

Nous avons été le premier pays au monde à le faire.

Voici pour l'histoire récente ; mais rendons aussi hommage à l'héritage révolutionnaire : la Révolution Française a en effet posé les bases de cette fête de la liberté que signifie aujourd'hui le 20 décembre.

La France de Louis XVI n'était pas seulement celle des ordres et de leurs privilèges. Elle était aussi celle de la déclaration pour la police des noirs, qui obligeait les sujets de couleur à porter sur eux un « cartouche », sorte de plaque d'identification...

La France révolutionnaire entreprit d'abolir l'esclavage et les discriminations liées à la couleur de peau.

Ainsi la Constitution de l'an III instaurant le Directoire stipule-t-elle dans son article 6 : « Les colonies françaises sont partie intégrante de la République et sont soumises à la même loi constitutionnelle » ; et son article 7 crée le département de La Réunion.

Notons-le au passage, ce fut là le seul régime sous lequel les possessions d'outre-mer, découpées en départements, ne relevaient pas d'un statut d'exception.

Napoléon Bonaparte cassera cet élan égalitaire, en rétablissant une ségrégation des soldats de couleur dans ses armées, ou autre exemple en barrant l'un des noirs français les plus illustres, le général Thomas-Alexandre Dumas.

A La Réunion, le 20 décembre dépasse la simple commémoration de l'abolition de l'esclavage, ici opérée par Sarda Garriga. Il fait écho à un devoir de mémoire vis-à-vis d'un système indigne, inique, brutal, auquel la République a mis fin mais dont elle doit assumer l'héritage douloureux.

Cette héritage complexe fait de ce jour un rendez-vous hautement symbolique de l'histoire et de l'identité réunionnaises :

- une commémoration, (c'est notre histoire)
- une célébration (de nos valeurs)
- une affirmation (de notre identité)

1/ Le premier enjeu du 20 décembre, c'est bien sûr **la mémoire**. C'est la commémoration de l'esclavage et de son abolition.

Ce 20 décembre, c'est d'abord l'évocation des entreprises inhumaines que furent la traite et l'esclavage. C'est le souvenir de la souffrance, du combat, du sacrifice de dizaines de milliers de femmes et d'hommes sur l'île Bourbon. C'est avant tout aux esclaves réunionnais, victimes et héros, que nous rendons hommage aujourd'hui.

Géréon et Jasmin, que cette statue commémore, sont de ces héros, comme tous les révoltés de Saint-Leu en 1811. Mais ils sont bien d'autres encore à s'être battus pour leur dignité ou, pour reprendre les mots de Daniel Vaxelaire, pour « *être libre de dormir, de se promener, d'aller à la pêche [...] et vivre sans souci d'un petit carré de terre* ».

C'est le cas de célèbres esclaves marrons, comme Cimendef ou Anchaing, qui ont laissé leur nom à des sommets de l'île.

C'est aussi le cas de ces milliers d'anonymes, esclaves résistants ou fugitifs, que le Code noir a punis pendant plus d'un siècle de mutilation ou de mort.

2/ Mais le 20 décembre ne se résume pas à une commémoration : c'est aussi **une célébration**, celle de la liberté.

Cette liberté, chèrement acquise, elle est la liberté de tous les Réunionnais, sans distinction de statut ou d'origine.

Elle est le fondement de leur dignité collective.

Elle est la condition et le socle de l'identité réunionnaise.

Plus largement, en ce 20 décembre 1848, ce sont toutes les valeurs républicaines qui sont affirmées à La Réunion. La devise de la République, qui a été adoptée quelques mois plus tôt, résonne d'ailleurs très précisément dans la proclamation de Sarda Garriga, lorsqu'il affirme "*Mes amis, les décrets de la République Française sont exécutés : Vous êtes **libres**. Tous **égaux** devant la loi, vous n'avez autour de vous que des **frères**.*"

Ces valeurs de la République - la liberté, l'égalité, la fraternité - elles marquent la ferme condamnation de l'esclavage et du racisme, dont les histoires sont étroitement liées. Elles signent le refus de la discrimination, de l'intolérance.

Aujourd'hui, célébrer l'abolition c'est aussi se souvenir du prix de cette liberté, de cette égalité, de cette fraternité - et de leur valeur. C'est rejeter catégoriquement toute forme de dérive susceptible de les mettre à mal. C'est combattre sans relâche la haine et la xénophobie.

Cette fête, c'est un moment de communion, une célébration du vivre-ensemble, un symbole de cette diversité apaisée et harmonieuse qui fait la richesse et la beauté de cette île.

3/ Enfin et pour conclure, cette journée du 20 décembre doit constituer **le socle d'un rapport apaisé à l'identité et à l'avenir** de La Réunion.

Se souvenir ce n'est pas pointer du doigt des responsables ou des victimes. Ce n'est pas attiser la culpabilité ou le ressentiment.

Se souvenir c'est entretenir un rapport conscient et lucide vis-à-vis de son passé. C'est l'assumer avec ses parts d'ombre, avec ses douleurs. C'est accepter un héritage que l'on n'a pas choisi et c'est en tirer des leçons pour l'avenir.

Le Président de la République déclarait à l'occasion de la journée nationale des mémoires de la traite, de l'esclavage et de leurs abolitions, le 10 mai dernier que « *l'Histoire ne s'efface pas. On ne la gomme pas. [...] Le seul choix possible, c'est celui de la mémoire et c'est la vigilance et c'est la transmission* ».

Je vous remercie de votre attention.